



## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet 2023 à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à sa convocation du 29 juin 2023, sous la présidence de Madame Céline MOSTEIRO, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, MOSTEIRO Céline, DE RUFFRAY Antoine, GAUBERT Laurent, TEYSSIER Romain, HUSMANN Suzanne, FERNANDEZ Marie, CHABAUD Jacqueline.

**Excusés ayant un pouvoir :**

Jérémie CHAUD donnant pouvoir à Antoine DE RUFFRAY,  
Thomas FIASCHI donnant pouvoir à Laurent GAUBERT,  
Valérie DAUCHOT donnant pouvoir à Céline MOSTEIRO.

**Absents :** BARBERIS Linda

La séance est ouverte à 18h30.

Secrétaire de séance : Antoine DE RUFFRAY, assisté par Monique REVEST, secrétaire de mairie

1-Approbation du Compte-rendu de la séance du 26 juin 2023

Le compte-rendu de la dernière séance est validé à l'unanimité.

2-La délibération suivante est soumise au vote des Conseillers Municipaux

|  |
|--|
| <b>OBJET : Positionnement sur le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement</b> |
|--|

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, les points suivants :

- Bien que la loi ne l'impose pas avant 2026, la CCPFML presse les communes membres de se prononcer sur le mode de gestion après le transfert de compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes au plus tôt.
- La visite et le courrier du Sénateur Roux exposant l'examen de sa proposition de loi (dont l'objet est de rendre facultatif ce transfert) qui valident notre retenue à approuver ce transfert, et à en déléguer ces services.
- Plusieurs associations d'élus militent dans le même sens depuis un certain temps (ANEM, maires ruraux...)
- Le service en régie a l'avantage d'être non lucratif et censé rester moins coûteux pour les habitants.



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

**EST OPPOSÉ** au transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPFML.

**APPROUVE** le choix d'une régie intercommunale pour les services de l'eau et de l'assainissement

**SOUHAITE** se regrouper avec les communes de la CCPFML qui veulent rester en régie,

**AFFIRME** vouloir reprendre en délégation lesdites compétences à travers un syndicat dans le périmètre communautaire avant 2026.

à l'unanimité des membres présents ( 10 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**Plus aucune délibération n'étant soumise au vote, Céline MOSTEIRO propose de traiter quelques points bien qu'ils n'étaient pas notifiés sur l'ordre du jour :**

- Convention de la Cordelière : les conseillers ne souhaitent pas de critères de restrictions pour en bénéficier. Jacqueline CHABAUD annonce qu'il existe une délibération qui plafonne le montant annuel de 1000€ alloué à ce dispositif. A vérifier.
- Les 5 projets de photovoltaïques ont eu une réponse négative car certaines pièces n'ont pas été fournies. Ces projets suggèrent un travail urgent sur le PLU.
- Installation des poubelles le 24/07 pour toute la semaine. Qu'en est-il de la terre qui sera enlevée ?
- Planning arrosage végétation cour de l'école :
  - ✓ Tous les 3-4 jours
  - ✓ Inscription et récupération des clés en mairie
- Logiciel métier AGEDI :

Partie cantine à prévoir l'année prochaine en attente du projet de cantine collective prévu en 2024  
Voir l'application « toute mon année » qui prévoit un pavé cantine

Plus aucune délibération ni rien n'étant encore à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h.

Le Maire,

Céline MOSTEIRO

Le secrétaire de séance,

Antoine DE RUFFRAY

